ne connaissait pas la somnambule de M. X., qu'elle n'habitait pas Roubaix.

Dans la chambre occupée par les deux tourteraux on a retrouvé un papier contenant un peu de poudre blanche. Sur le papier était apposé le cachet d'un pharmacien d'Anvers, ainsi que la date du 30 décembre 1894.

M. Marion, commissaire de police du 2e arrondissement a fait saisir tout ce qui, dans ces milieux il ont pu s'utiliser de passage à Lille et qu'elle a filé en Belgique aussitôt son vol accompli. Le nom qu'elle a donné est celui de la veuve d'une femme qui fut frictionnée, il y a deux mois environ, place des Buisses.

Ce nom n'a pas été relevé sur aucun des registres de logeurs de Lille et la sœur de la femme frictionnée demeure à Narbonne.

La voleuse s'est faite donc inscrire sous un faux-nom.

Quant au sous-officier Houzé qu'elle prétendait attendre à la *Boule de Puille* il n'existe pas au 43e.

Le narcotique qui restait dans le papier a été envoyé à M. le docteur Lécouar qui est chargé d'en faire l'analyse.

Ajoutons en terminant que ce n'est pas la première fois que X... est victime d'un vol accompli sous les mêmes circonstances où à peu près. Le leçon, comme on le voit ne lui a guère profité.

Commencements d'incendie

rue des Arts

M. Miquet, épicier en gros, 33, rue des Arts, était occupé hier vers 6 heures 1/2 du soir, à transvaser dans une cave de l'essence de pétrole lorsque le feu prit dans un seau, lorsque la chaleur qui l'échauffait communique le feu aux liquides.

En une seconde M. Miquet fut entouré de flammes. Il perdit beaucoup de sang-froid et s'emparant d'une brassée de sacs il les jeta sur le liquide en ignition.

Des voisins que la lueur des flammes avaient attirés, l'abondonnèrent au moment le moins opportun et en quittant la pompe à vapeur et les appareils de sauvetage étaient arrivés rue des Arts. On n'eut pas à en faire usage, car M. Miquet était parvenu à étouffer les flammes, non sans avoir été brûlé légèrement au nez, à l'arcade sourcilière et à la main droite.

Les dégâts se bornent à quelques litres de pétrole et à quelques sacs brûlés.

Place St-Martin

Vers 11 heures 1/2 du matin, un commencement d'incendie s'était déclaré à deux reprises différentes au chalet de nécessité de la place St-Martin; le feu a été communiqué au plafond par le poêle, mais il a pu être maîtrisé par les pompiers du poste de la Halle aux sucres. Dégâts insignifiants.

Les vols

Huit gamins, âgés de 10 à 16 ans et une fillette de 15 ans ont été arrêtés pour vol de charbon à la gare de Fives.

— Le nommé Kimps Alphonse, âgé de 40 ans, né à Gand (Belgique), journalier sans domicile fixe a été inculpé de vol d'une vieille paire de bottines à l'étalage sur le trottoir de Mme veuve Dillies, fripière, rue Wiser 21.

Wadomez Frédéric, âgé de 28 ans, journalier, né à Lille, demeurant rue Saint-Gabriel, 41, a été arrêté pour vols de mesures en étain (litres et demi-litres) au préjudice de la veuve Dansaert-Barbarin, rue de Poitiers, 52 et du sieur Sacre, cabaretier, rue du Faubourg de Roubaix, 189.

— Vers midi 8 heures du soir, Eugène Prevost, 24 ans, jardinier, rue Vantroyen, 41, s'est emparé d'un col de fourrure à l'étalage de M. Chabot, place de Thionville, aperçu par une demoiselle de magasin, le voleur a pris la fuite, mais il n'a pas tardé à être arrêté et conduit au poste de police.

Abus de confiance

Un nommé Vandamme Georges, 17 ans, garçon boulanger, en chômage, avait demeuré rue de Jullers 27, a fait l'objet d'un procès verbal au commissariat pour abus de confiance, au préjudice de son patron, boulanger, même adresse.

Arrestations

Ont été arrêtés : Dervin Bénjamine, âgé de 13 ans, musicien ambulant, demeurant rue Wiser, 28, pour mendicité ;

Henri Vermeulen, 17 ans, sans domicile, pour vagabondage ;

Augustin Lebas 35 ans, surveillant de filature, demeurant à Lens, pour détourne de bois-sous au préjudice du sieur, rue de Tourmai, 26.

Arrestation importante

Un repris de justice dangereux a été arrêté hier, au moment où il se faisait livrer un colis de fausse bijouterie qu'il avait déposé à la consigne de la gare.

C'est le nommé Kiel, qui a été expulsé récemment d'après le décret de Lyon, et qui a été signalé par un télégramme spécial de la gare par la police belge.

LE NORD

Hellemmes. — Dimanche dernier, à trois heures trois-quarts, passant sur la grande route d'Hellemmes, se rendant au cimetière communal, le convoi civil du citoyen Hilbert.

Or, au même moment, la *Fanfare municipale d'Hellemmes*, dont le président d'honneur est M. Charles Roger, sortait d'un estaminet près de la Mairie et se rangeait pour se rendre au cortège à Lezennes, où la *Chorale* l'avait invitée à participer à un concert dominicalisance.

La fanfare laissa passer le convoi funèbre et suivit à deux cents mètres environ tout en jouant de gais pas redoublés, jusqu'à la route de Lezennes par où elle s'éloigna.

Cet incident a produit une impressionné tous qui conduisaient à sa dernière demeure ce cyen Hignert et les curieux mêmes qui étaient venus sur la route ont été surpris de l'attitude de la fanfare.

Nous pensons que la musique de M. Roger n'a en nullement l'intention de faire une manifestation quelconque et qu'elle a agi seulement avec une légèreté qu'elle regrette elle-même aujourd'hui.

Seclin. — M. Auguste Boutillier, dont nous avons signalé hier la disparition depuis le 12 janvier, a été retrouvé samedi matin, vers 10 heures, en canal de Seclin. On ignore ce qu'il est venu à son domicile la nuit et trompé par l'obscurité, il sera accidentellement tombé à l'eau. Il laisse une veuve, sur le point d'accoucher, et deux enfants en bas âge.

VALENCIENNES

Marly-lez-Valenciennes. — Par décret rendu par le Président de la République le 18 décembre 1894 sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers, les officiers dont les nom suivent : Weil Hector capitaine, Demesse Camille, lieutenant; Desmons Lucien, sous-lieutenant.

AVESNES

La nouvelle bande de Beaurepaire

(Suite)

Quoique lente, l'enquête suivie par M. le juge d'instruction près le tribunal civil d'Avesnes, sur les agissements de la bande sur laquelle nous avons déjà publié plusieurs informations, n'est pas sans amener des résultats très sérieux; il y a à prévoir que sous peu elle se clôturera par des arrestations multiples.

Parmi les objets saisis au domicile occupé par M. Denelyer, ex-fossoyeur de la commune de Beaurepaire, plusieurs personnes ont reconnu des objets qui leur avaient été dérobés, on cite notamment :

Une meule en grès, par M. Fossé, du hameau de La Fontaine aux Pauvres, commune du Nouvion (Aisne). — Un chien, par M. Prévost, de La Roulière (Nord). — Un portlanterne de vélocipède, par M. Leconier, du hameau de l'Ortie, à Beaurepaire; ce vol a été perpétré dans la soirée du 6 octobre, et avant l'estaminet Blanchart, à Pérseles, où M. Lecohier a établi arrêté a vu son tricycle.

D'autre part, il avait arrivé venant de Belgique, une lettre à l'adresse de M..., qui a été remise à M. le juge d'instruction (c'est du moins ce qu'indique la rumeur publique).

Il y a lieu de croire que les membres de cette bande de voleurs, qui à pris ses quartiers... l'attente, dans les environs de Liège, auront par cette lettre fourni les indications nécessaires pour amener leur propre arrestation.

On parle également d'une autre lettre dont les termes, tout à fait confidentiels, donneraient une quasi certitude sur les agissements d'un personnage, présumé directeur de ce groupe de dévalisens.

Nous saurons à revenir sous peu sur cette affaire encore à l'état nébuleux pour le public.

Croix-du-Nord. — La gendarmerie vient d'avoir un sérieux incendie dans la rue de Mme M. Lebon, propriétaire, dans les circonstances suivantes :

Un des locataires de M. Lebon, ayant été expulsé, amena une dizaine de voisins qui se portèrent devant la maison du propriétaire et lui firent une fête à coup de pierres, de pavés et de briques, dont les carreaux; c'est alors qu'effrayé M. Lebon, tira un coup de feu, en l'air.

Il va sans dire que les agressions dépaurent dans leur gîte comme de vulgaires lapins.

DUNKERQUE

Chronique maritime. — Le steamer français Archel Marie est parti de Gibraltar le 3 courant allant d'Orran à Dunkerque avec grains (attendu du 10 au 11 courant).

Le steamer français Cadours est passé à Port-Said le 3 janvier, allant d'Australie à Dunkerque avec des laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies-Reims (attendu vers le 10 courant).

Le steamer anglais « Gulf-of-Finlande » est parti de Sydney le 2 janvier pour Dunkerque avec des laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies (attendu en mars prochain).

Le steamer anglais « Barry » est passé à Sagres le 3 janvier allant d'Amérique à Dunkerque avec coton (attendu du 9 au 10 courant).

PAS-DE-CALAIS

La rage. — Grâce à l'insouciance de l'administration, la situation continue à être aussi grave dans le Pas-de-Calais.

Il y a trois ou quatre jours, on signalait dans les environs de Boulogne et dans l'arrondissement de Béthune deux nouveaux cas d'hydrophobie.

Aujourd'hui, c'est dans la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, près du marché aux moutons, qu'un enfant de 14 ans, la petite Augustine Grosset, a été cruellement mordue par un chien enragé.

L'enfant a été dirigée le jour même sur l'institut Pasteur.

Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.

ARRAS

France et Russie. — Nous avons reçu des dépêches où apparaît les soins du 3e Génie français et leurs collègues d'Osovets (Russie). Voici le texte de ces télégrammes :

« Les soldats du télégraphe militaire de la forteresse d'Osovets ont assaut leurs souhaits de nouvelle année à leurs frères d'armes, les soldats du 3e Génie, en leur souhaitant bonheur et santé. »

Voici la réponse du 3e Génie :

« Les sapeurs du 3e Génie remercient de leurs souhaits leurs camarades russes. Ils hâtent au bonheur de leurs frères d'armes, confondant dans une même pensée la France et la Russie. » Ils forment du fond du cœur les vœux les plus chaleureux pour la grandeur des deux nations sœurs. Vive la France! Vive la Russie! »

Empoisonnement par les moules. — La dame Hennequin vient de gravement indisposée après avoir mangé des moules. Le docteur, immédiatement appelé, n'a pu la sauver que grâce à une médication énergique. Les autres membres de la famille Hennequin qui avaient également mangé des moules, n'ont ressenti aucun mal.

Statistique. — Les recettes de l'octroi d'Arras pour l'année 1894, se sont élevées à 426 000 francs, dépassant de plus de 15,000 francs les produits de l'année précédente.

Au Palais. — L'affaire du sieur Lallement, ex-conducteur des travaux de la ville, reviendra mardi prochain devant le tribunal correctionnel.

Interpellé à ce sujet, ce dernier a demandé de témoins à décharge.

A la même audience viendra le drame de la « Brave le sr Antoine », dont nous avons parlé précédemment.

Beaumerce. — M. le sieur J.-B. Gosselin, âgé de 58 ans, employé depuis une vingtaine d'années au service de M. de Bellevaux, s'est fracturé le crâne en tombant d'un escalier. La mort a été instantanée.

BÉTHUNE

DRAME CONJUGAL A LENS

Cinq coups de revolver

Il y a quelques jours la nommée Agléa Leterne, âgée de 34 ans, épouse d'Hubert Fichelle, demeurant depuis peu à Roost-Warendin (Nord) à la suite d'une quatrième tentative, désertait le domicile conjugal pour venir habiter à Lens, cité de la Fosse, n° 12, chez un ouvrier mineur Arthur Gilionds.

La, cette femme aurait reçu la visite de Alphonse Fréjus, mineur, célibataire, âgé de 27 ans, lequel fut assez longtemps son prétendant et qui est, affirme Fichelle, son amant.

Le lendemain du départ de sa femme, Fichelle partit à Tourcoing, ville qu'il a habitée pendant un certain temps et où il croyait que sa femme s'était réfugiée chez des amis. Grande fut sa surprise lorsqu'il apprit que son épouse n'y était point. C'est alors que des soupçons le prirent et qu'il commença à supposer qu'elle avait bien qu'elle avait bien rejoindre Fréjus son ancien prétendant.

"L'idée de surprendre son épouse infidèle tenta Fichelle, qui le matin du lendemain, se rendit à Lille où chez M. Blanchart armurier il fit achat d'un revolver calibre 7.

Ignorant le domicile actuel de Fréjus, l'amant de sa femme, Fichelle se rendit à Roost-Warendin où il put découvrir que son rival habitait Lens.

Voulant mettre son projet à exécution, le pauvre homme arrivait samedi matin à Lens où il cherchait son épouse; il la trouva bientôt chez M. Gilionds rue Fénelon n° 2, à la ville. Prêtes prêt la faire, il ne tenait compte du refus opposé de sa femme de sortir, il lui adressa les supplications de sa femme déchargea sur elle cinq coups de revolver.

Atteinte par deux balles dans le dos, une dans la nuque et la dernière dans le cou, la femme Fichelle s'affaissa.

Sortant tranquillement de la maison, Fichelle, après avoir accompli son acte de vengeance, alla se constituer prisonnier entre les mains de M. Viard, commissaire de police à Lens.

Le docteur Lemette a constaté le crime en compagnie de M. le commissaire de police qui, sans retard, s'ouvrit une enquête.

L'état de la blessée, quoique grave, n'inspire pas trop d'inquiétudes, toutefois son transfert à l'hospice de Lens a été prescrit d'urgence.

Les membres du parquet de Béthune sont arrivés à Lens par le train de 3 heures de l'après-midi.

Le meurtrier a retracé devant eux la scène du crime.

Lens. — M. Viard, commissaire de police a mis en état d'arrestation pour vol d'une somme de cent francs et d'une montre en argent au préjudice de V. Jolin Lorette, ouvrier rue du Moulin, le nommé Louis Balcop, 17 ans, garçon boulanger.

— Sur la plainte du mar, procès-verbal pour adultère a été dressé contre les nommés Sorbie Lyse, âgée de 31 ans, et Victor Demeulier, ouvrier ferrassier, âgé de 27 ans.

Le jeune homme de l'ex-civil de Lens accuse pour l'année 1894. — Naissances 631. — Mariages 157.— Divorces 3. — Décès 558.

— Le 23 janvier, 153 concerts de Lens prendront cent aux opérations du trage au sort qui auront lieu en cette ville pour le canton de Lens. On compte parmi ceux-ci 120 français d'origine, 1 naturalisé et 4 étrangers sollicitent leur inscription en vertu de la loi du 22 juillet 1893.

Rixe mortelle à Auchel

Jeudi soir mourait à Auch-l un nommé Em le Backer, 32 ans, ouvrier mineur, des suites d'une blessure sur laquelle il avait précédé le décès.

Un médecin même il s'était contenté de dire qu'il s'était blessé en tombant. On n'a su la vérité qu'après sa mort. Le 16 décembre dernier il avait été blessé à la tête dans une rixe survenue vers 9 h. 1/2 du soir au sortir du cabaret Tournel.

Le parquet de Béthune s'est transporté vendredi à Auchel et a mis en état d'arrestation un nommé Vial Dauchet, 22 ans, auteur présumé de la blessure qui a amené la mort de Backer.

Dernière h. — Lundi dernier, un nommé Henri Coupet, 30 ans, ouvrier cordonnier à Béthune, profitant de l'absence de la dame Flore Legris, à qui il avait été blessé